



Conseil du développement industriel**Quarantième session**

Vienne, 20-22 novembre 2012

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Processus de sélection pour le poste de Directeur général:
mise en place d'un forum des candidats****Processus de sélection pour le poste de Directeur général****Additif****Note du Secrétariat**

La présente note met à jour les informations communiquées au paragraphe 17 du document IDB.40/21, concernant les modalités appliquées pour la nomination du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

I. Procédure adoptée par l'OTICE

1. La pratique suivie par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été évoquée au paragraphe 17 du document IDB.40/21 relatif au processus de sélection pour le poste de Directeur général, et comme il y est indiqué, le processus de nomination du Secrétaire exécutif devait être finalisé lors de la trente-neuvième session de la Commission (22-24 octobre 2012).
2. Le forum des candidats au poste de Secrétaire exécutif de l'OTICE a été organisé le 27 septembre 2012 en une session d'une journée et il s'est déroulé selon les modalités décrites ci-après.

Séance du matin

3. Tous les candidats ont été installés au podium. Ils avaient chacun à son tour 20 minutes pour présenter sa vision de l'avenir de l'organisation. Les présentations étaient faites à partir d'un pupitre dans l'ordre alphabétique du nom des pays ayant



proposé les candidats. Les candidats avaient au préalable été informés de la possibilité pour eux d'utiliser Powerpoint, ce que quelques-uns ont choisi de faire.

4. Les présentations ont pris fin avant 12 h 30 et les candidats ont dû par la suite répondre à des questions. Chaque candidat n'avait que trois minutes pour répondre à chaque question.

Séance de l'après-midi

5. Les candidats ont continué de répondre aux questions.

6. En fin de séance, le président a donné trois minutes à chaque candidat pour faire une synthèse. L'ordre suivi était le même que pour la séance de questions-réponses.

Modalités générales

7. Un chronomètre électronique a été installé pour décompter le temps consacré à chaque candidat.

8. Les délégations qui souhaitaient poser des questions écrivaient leur nom sur un bout de papier qu'elles déposaient dans une boîte en vue d'un tirage au sort. Lorsque, à l'issue du tirage, le nom d'une délégation apparaissait, celle-ci posait sa question et tous les candidats devaient y répondre.

9. Dans l'ordre de réponse aux questions, le dernier présentateur venait en premier.

10. Il avait été décidé que le président ferait en sorte que tous les groupes régionaux aient le temps de poser des questions. En particulier, si plusieurs membres d'un groupe étaient tirés au sort, le président pourrait proposer que le nom d'une autre délégation soit tiré en lieu et place.

11. Neuf délégations se sont inscrites pour poser des questions. Le président a lui-même posé une question. Comme il y avait suffisamment de temps, toutes les délégations qui souhaitaient poser des questions ont eu la possibilité de le faire.

12. Cette procédure a été suivie dans le cadre d'une séance privée ouverte à 183 États signataires. Ainsi, à l'exception du Secrétaire de la Commission et de deux membres du personnel d'appui, la présence d'aucun autre fonctionnaire n'a été autorisée.

13. Les copies des présentations des candidats ont été diffusées sur le Système de communication avec les experts (site Web sécurisé) pour que les États Membres qui ne pouvaient pas participer à la session puissent y avoir accès.

II. Proposition de procédure pour le forum des candidats au poste de Directeur général de l'ONUDI

14. Pour tenir compte, d'une part, de la procédure suivie récemment par l'OTICE, organisation sise au Centre international de Vienne, d'autre part, du fait que plusieurs États Membres de l'ONUDI connaissent déjà bien cette procédure, la proposition de procédure pour le forum des candidats au poste de Directeur général

de l'ONUUDI, telle qu'énoncée au paragraphe 25 du document IDB.40/21, est révisée comme suit:

a) Chaque candidat, présenté par son gouvernement conformément au paragraphe 2 de l'article 61 du règlement intérieur du Conseil, fera une présentation lors d'une séance ouverte à tous les États Membres. Les observateurs (Ordre souverain et militaire de Malte, Palestine, Saint-Siège), les organisations intergouvernementales accréditées qui en manifesteront l'intérêt ainsi que les représentants du Conseil du personnel (Président et deux Vice-Présidents) pourront également assister au forum;

b) La séance sera présidée par le Président du Conseil et se tiendra après la date limite de réception des candidatures, bien avant la dernière session ordinaire du Conseil prévue avant la session de la Conférence qui doit nommer le Directeur général. En 2013, il est proposé d'organiser le forum des candidats le 21 mai 2013, à savoir le jour précédant la vingt-neuvième session du Comité des programmes et des budgets (22-24 mai 2013);

c) Tous les candidats seront installés au podium. Ils feront chacun une déclaration de 20 minutes au maximum, à partir d'un pupitre et dans l'ordre alphabétique anglais du nom des pays les ayant proposés. Dans leur déclaration, ils devront décrire la façon dont ils conçoivent l'avenir de l'Organisation et l'orientation stratégique qu'ils suivraient s'ils étaient nommés. Les candidats qui le souhaitent auront la possibilité d'utiliser Powerpoint;

d) Après les déclarations de tous les candidats, le président invitera les États Membres qui souhaitent poser des questions à écrire leur nom sur un bout de papier, puis à le déposer dans une boîte en vue d'un tirage au sort. Lorsque, à l'issue du tirage, le nom d'une délégation apparaîtra, celle-ci pose sa question et il est accordé trois minutes au maximum à chacun des candidats pour y répondre;

e) L'ordre de réponse aux questions par les candidats est l'ordre inverse des présentations, c'est-à-dire que le dernier présentateur sera le candidat qui répondra en premier;

f) Le président devrait faire en sorte que tous les groupes régionaux aient le temps de poser des questions. Ainsi, si plusieurs membres d'un groupe sont tirés au sort, le président pourrait proposer que le nom d'une autre délégation soit tiré en lieu et place;

g) En fin de séance, chaque candidat a trois minutes pour faire une synthèse, l'ordre à suivre restant le même que pour la séance de questions-réponses;

h) Le président, avec l'aide du Secrétariat, fera en sorte que le temps alloué à la fois aux déclarations, à la séance de questions-réponses et aux synthèses soit respecté;

i) Chaque candidat pourra s'exprimer dans l'une des langues de l'ONUUDI. Des services complets d'interprétation seront assurés;

j) Les copies des présentations des candidats seront diffusées sur le site Extranet destiné aux Missions permanentes.

III. Mesures à prendre par le Conseil

15. Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans les documents IDB.40/21 et Add.1;
 - b) Décide d'organiser, le 21 mai 2013, un forum des candidats présentés pour le poste de Directeur général;
 - c) Décide également que les modalités du forum seront celles décrites au paragraphe 14 du document IDB.40/21/Add.1.”
-